



**Conseil général de la Commune de Lully du 4 octobre 2021**  
**Rapport de la commission des finances sur préavis municipal 04/2021**  
**Demande d'un crédit de Fr. 19'700.- pour financier la poursuite des**  
**études relatives à la requalification de la route 1 B-P et la réalisation d'un tronçon**  
**de la Voie verte d'agglomération sur le territoire communal de Lully**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **1. Préliminaires**

Réunie en séance le lundi 13 septembre, en présence de Monsieur Mark Wings, Syndic et Monsieur Marc Genton, municipal, Madame Agnès Harr, boursière communale ; dans les bureaux de la maison de commune. La Commission des finances (COFIN) a examiné le préavis d'une demande de crédit de Fr. 19'700.- pour financer la poursuite des études relatives à la requalification de la route cantonale 1 B-P et la réalisation d'un tronçon de la Voie verte d'agglomération de Lully. Ses membres ont été renseignés et remercient la Municipalité pour sa disponibilité, des informations et des réponses fournies à cette occasion.

## **2. Commentaires**

Chaque membre du conseil a reçu un exemplaire du préavis et a pu en prendre connaissance avant la séance. Aucune interpellation de membres du conseil auprès de la commission n'a été faite à ce jour.

Pour rappel, La Voie verte d'agglomération est un cheminement piéton et cyclistes continu et sécurisé, adapté pour les loisirs et les déplacements utilitaires qui va traverser toute l'agglomération de Saint-Prex à Lutry et dont une partie de ce tronçon passera sur le territoire communal. Son aménagement tient compte des conditions suffisantes de largeur, de déclivité et de revêtement pour garantir une utilisation conviviale et sécurisée à tous les usagers de toute capacité, selon la définition de Région Morges.

C'est dans cette optique que la Municipalité propose le préavis présent pour une demande de crédit d'étude à la requalification de la route cantonale ainsi que de sa réalisation d'une Voie verte. Un montant de Fr. 19'700.- est demandé par la municipalité, sur un montant total maximum de Fr. 480'000.- repartit entre les autres communes impliquées dans ce projet. (On est en droit de se questionner sur l'importance des montants engagés uniquement pour une étude de projet.)

Cette demande de crédit de Fr. 19'700.- aurait pu être approuvée par la Municipalité dans le cadre de ces compétences, selon l'article 80 du règlement du Conseil Général, mais la Municipalité à souhaiter impliquer les membres du Conseil Général dès le début du processus de ce projet.

En effet, il est important à ce stade, de comprendre les enjeux qu'impliquent cette demande de crédit. En acceptant, nous donnons un signal implicite aux autres acteurs concernés dans ce projet ainsi qu'au PALM que nous sommes en phase avec eux pour la réalisation d'une Voie verte qui traversera notre commune et reliera les tronçons de St Prex à Tolochenaz.

L'étape suivante sera sur le coût estimatif du projet de réalisation. La Municipalité de Lully a convenu le 30 avril 2020 d'un cofinancement solidaire avec les communes de St Prex et de Morges ; le montant de la participation de la commune de Lully serait plafonné à un montant de maximum de Fr. 300'000.- sur un montant estimatif global de Fr. 942'315.- pour le tronçon concernant uniquement Lully. La différence quant à elle, qui est estimée à Fr. 642'415.- sera prise en charge par les communes mentionnées ci-dessus qui subventionneraient cette différence au prorata entre elles.

Ces dernières années, les finances communales ont été gérées de manière parcimonieuse et la commission des finances a souvent mentionné dans ces rapports la prudence pour des financements conséquents. L'écologie ou la mobilité douce ne doivent pas être faites à tout prix et surtout pas à n'importe quel prix, il a été remonté lors de précédente séance du Conseil Général que la société avait une fâcheuse tendance d'emprunter sur le futur et que la municipalité devait avoir une approche prudente de ces dépenses et il conviendra de discuter de la suite de ce projet ultérieurement de manière plus détaillée.

En acceptant le budget ce soir pour cette étude, le Conseil Général donnera un signal positif et solidaire aux autres communes de la région, ainsi qu'au PALM que Lully veut s'engager et participer dans la réalisation et la concrétisation de ce projet de la Voie verte ou à contrario qu'il se désolidarise et qu'il n'est pas convaincu de la pertinence de ce projet.

### **3. Conclusions**

Au vu de ce qui précède et les coûts estimés de financement par l'emprunt, la COFIN, à l'unanimité de ses membres, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de prendre la décision suivante :

- ayant vu le préavis municipal no 04/2021, demande d'un crédit pour l'étude et la réalisation d'un tronçon de la Voie verte sur le territoire communal de Lully
- ayant ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **4. Décide :**

D'accorder la demande de crédit de CHF 19'700.-, tel que présenté par la Municipalité et rappel que l'objet du présent préavis ne concerne que la demande de crédit pour le projet d'étude, mais qu'il était du devoir de la commission des Finances d'expliquer les enjeux derrière cette demande de crédit.

La commission des finances était composée de :

Thierry Ruch  
Membre

Jérôme Livet  
Membre

Eric Abetel  
Rapporteur

Lully, le 17 septembre 2021